



**The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System**  
***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

---

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 9 - 2006

Tirant d'eau maximum permis (80.8 dm)

Depuis le 6 juillet 2006, la Voie maritime du Saint-Laurent a permis, à guise d'essai, le transit de navires océaniques qui ne sont pas munis de propulseurs d'étrave à un tirant d'eau maximum de 80.8 dm (26' 6"). Puisque les résultats de ces essais sont positifs, il est dorénavant permis à cette catégorie de navires de transiter à un tirant d'eau maximum de 80.8 dm (26' 6"), sujet à une performance satisfaisante et à des niveaux d'eau favorables.

Il incombe au capitaine de s'assurer que le tirant d'eau maximum est respecté. Les capitaines de navires dont les ponts sont aptes à s'arquer durant les grandes chaleurs doivent tenir compte de ce facteur en calculant leur tirant d'eau. De plus, il n'y aura aucune tolérance pour les navires excédant un tirant d'eau de 80.8 dm (26' 6").

Pour les navires chargés à un tirant d'eau excédant 80.0 dm (26' 3"), leur vitesse sera surveillée étroitement entre l'écluse de Saint-Lambert et l'île St-Nicholas dans la section de Montréal au lac Ontario, et entre l'extrémité amont de l'écluse 7 et l'ancien Pont 12 dans le canal Welland.

Le 22 septembre 2006

Directeur, Opérations et Services Techniques

Directeur, Opération et Service Maritimes